
Présidence : Monaco

767^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 22 octobre 2014

Ouverture : 10 heures
Clôture : 11 h 25

2. Président : Ambassadeur C. Giordan

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : LE TCA – RÔLE DE L'OSCE DANS SA MISE EN OEUVRE

Exposé sur le thème « Le TCA – Vers une mise en œuvre efficace », par M. J. Bylica, Conseiller principal et Envoyé spécial pour la non-prolifération et le désarmement, Service européen d'action extérieure : Président, M. J. Bylica (FSC.DEL/176/14 OSCE+), Espagne (annexe 1), Allemagne (annexe 2), Autriche (annexe 3), Pologne (annexe 4), Finlande, Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES DATES ET LE LIEU DE LA VINGT-CINQUIÈME RÉUNION ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION

Président, Azerbaïdjan

La décision n'a pas été adoptée.

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Situation en Ukraine et aux alentours* : Ukraine (FSC.DEL/178/14), Italie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie,

Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/177/14), États-Unis d'Amérique, Canada, Fédération de Russie

- b) *Séminaire sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, tenu à Erevan les 16 et 17 octobre 2014 : Arménie, Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Allemagne)*

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Réunion OSCE-BIDDH sur les droits civils et politiques du personnel des forces armées, prévue à Vienne le 23 octobre 2014 : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 29 octobre 2014 à 10 heures, Neuer Saal



767^e séance plénière
Journal n° 773 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE

Monsieur le Président,

Permettez-moi de remercier spécialement l'Ambassadeur Jacek Bylica, Conseiller principal et Envoyé spécial pour la non-prolifération et le désarmement du Service européen d'action extérieure (SEAE), de son exposé informatif consacré au Traité sur le commerce des armes et aux éléments relatifs à sa mise en œuvre effective.

Ainsi que notre délégation l'a déjà déclaré, dans le cadre du Dialogue de sécurité du 11 juin dernier consacré, entre autres points, aux incidences de la mise en œuvre du Traité, je tiens à réaffirmer la ferme conviction de mon pays que le Traité permettra, une fois entré en vigueur le 24 décembre prochain, de faire en sorte que les transferts internationaux d'armes deviennent plus responsables et transparents.

L'Espagne a consacré des efforts et des ressources considérables pour assurer la prompt entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, son application effective et son universalisation. Nous nous félicitons par conséquent du fait que, le 25 septembre dernier, les 50 ratifications nécessaires pour rendre son entrée en vigueur possible dans les 90 jours aient été obtenues.

Monsieur le Président,

L'importance historique du Traité sur le commerce des armes réside dans le fait qu'il s'agit du premier effort mondial pour réglementer le commerce des armes classiques et de la première négociation mondiale qui soit parvenue à relier le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme aux transferts d'armes, créant ainsi, au niveau le plus élevé, un cadre juridique commun de responsabilités et d'obligations redditionnelles, lequel lui donne un énorme potentiel de protection. Le Traité sur le commerce des armes est le premier accord mondial juridiquement contraignant dans ce domaine.

Nous pouvons en déduire que ce Traité aspire à établir la sécurité mondiale et à réduire les souffrances humaines ; il a donc une vocation universelle de protection de la population civile contre la violence armée, que ce soit dans le contexte d'un conflit armé ou d'une autre situation dans laquelle la sécurité humaine est menacée.

Comme je l'ai indiqué au début, les États s'étaient fixé pour objectif d'élaborer des « normes solides pour des transferts responsables » de portée globale, ce qui se traduit, entre autres aspects, par une nouvelle victoire du multilatéralisme sur l'unilatéralisme. Par ailleurs, au renforcement du rôle et du leadership des Nations Unies dans la protection de la population civile touchée par la violence armée s'ajoute la participation croissante de la société civile et des organisations non gouvernementales, qui, en l'espèce, ont joué un rôle éminent dans la conception de cet important instrument de nature politico-militaire.

Monsieur le Président,

Conscients des défis que ce Traité pose à de nombreux pays, nous mettons à la disposition des États participants notre expérience en la matière et coopérons avec eux afin de faciliter son application. À cet égard, nous estimons que ce thème devrait être régulièrement abordé lors des dialogues de sécurité, en particulier dans le cadre des travaux de ce Forum pour la coopération en matière de sécurité, à partir de l'entrée en vigueur du Traité en décembre prochain.

Monsieur le Président,

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance correspondante de la plénière de ce jour.

Merci.



767^e séance plénière

Journal n° 773 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ALLEMAGNE

Merci, Monsieur le Président.

Je tiens, moi aussi, à souhaiter la bienvenue à M. l'Ambassadeur Bylica et à le remercier pour sa déclaration encourageante, qui souligne le rôle joué par l'UE dans la création du Traité sur le commerce des armes et dans la promotion des objectifs dudit Traité. Permettez-moi de présenter brièvement la contribution de l'Allemagne à ces efforts.

Le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération sont des priorités de premier ordre pour le Gouvernement allemand. Comme nous le savons, les armes classiques sont aujourd'hui à l'origine de violences armées dans de nombreuses régions du monde. Le contrôle de ces flux d'armes constitue donc un pilier essentiel de notre politique de sécurité préventive.

L'Allemagne soutient résolument le Traité sur le commerce des armes, qui constitue le premier instrument d'envergure mondiale dans ce domaine, négocié sous les auspices de l'ONU au cours des dix dernières années. Le Traité marque un véritable tournant et nous sommes fiers de ce fruit de nos efforts conjoints.

Le Traité sur le commerce des armes va établir des normes internationales solides, prévenant ainsi le commerce irresponsable et illicite d'armes classiques. Il permettra également d'améliorer la transparence et de renforcer la responsabilité dans le commerce d'armes international. Nous sommes résolus à contribuer à la mise en œuvre efficace du Traité.

Nous sommes convaincus que le Traité sur le commerce des armes ne saurait être véritablement efficace qu'à condition d'être pleinement mis en œuvre au niveau mondial. L'universalisation du Traité est déterminante.

Les États Parties et signataires du Traité sur le commerce des armes (TCA) ont entamé des consultations informelles sur la Première conférence des États Parties. Après le premier cycle des consultations informelles, qui s'est déroulé à Mexico les 8 et 9 septembre, l'Allemagne s'apprête à accueillir le second cycle, qui se déroulera à Berlin les 27 et 28 novembre sous la présidence conjointe du Mexique et de l'Allemagne.

Pour de nombreux pays la mise en œuvre des obligations découlant du Traité représente un défi. L'Allemagne est prête à aider ces pays, notamment :

- Par le biais du Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements (UNSCAR), que nous avons aidé à mettre en place l'année dernière en versant une contribution de 600 000 euros. Nous avons l'intention de faire une contribution du même montant cette année ;
- Par le biais de projets communs avec nos partenaires de l'Union européenne, tels que le projet de sensibilisation UE-TCA, que l'Allemagne cofinance au niveau national par une contribution de 1,2 millions d'euros ;
- À l'avenir, nous envisageons de soutenir d'autres États, sur une base bilatérale.

Monsieur le Président,

Tous les États participants n'ont pas ratifié ou signé le Traité sur le commerce des armes. Nous pensons toutefois que les objectifs que poursuit le Traité sont largement partagés. Dans ce contexte, nous pensons que l'OSCE a un rôle à jouer dans la promotion des principes et des objectifs du TCA et nous nous réjouissons à la perspective d'un échange de vues sur ce thème.

Merci beaucoup.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

767^e séance plénière

Journal n° 773 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AUTRICHEMonsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier le Président du FCS d'avoir inscrit le thème du Traité sur le commerce des armes (TCA) à notre Dialogue de sécurité. Nous souhaitons la bienvenue à l'Ambassadeur Bylica et le remercions de son exposé.

Pour l'Autriche, le TCA est un succès. Le TCA instaure des normes contraignantes pour le commerce international d'armes classiques. Au fil de nombreuses années de négociations, des compromis ont été trouvés qui sont acceptables pour une grande majorité d'États, et nous nous réjouissons à la perspective de l'entrée en vigueur du TCA le 24 décembre de cette année.

Dès l'an 2000, les États participants de l'OSCE se sont engagés à lutter contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, notamment grâce à un contrôle effectif des exportations. L'Autriche se félicite du fait que le nouvel ensemble de règles établies par le TCA étendra ces engagements. Nous attendons avec intérêt d'étudier le rôle que pourrait jouer l'OSCE dans la promotion du TCA afin d'assurer son entrée en vigueur et de maximaliser son efficacité.

Nous sommes conscients que certains des États participants s'inquiètent du fait que le compromis global dont est issu le TCA laisse des lacunes plus importantes que ne le sont les avantages de le signer et de le ratifier. Nous espérons que nos débats ici-même et dans d'autres enceintes – dont certaines sont sises à Vienne – aideront à dissiper ces craintes en vue de faire du TCA un instrument véritablement universel.

Mesdames et Messieurs,

Dès le début, l'Autriche était attachée à l'objectif d'élaborer un traité sur le commerce des armes. Elle a donc organisé, ici à la Hofburg, il y a déjà plusieurs années de cela, une réunion avec des représentants des États et de la société civile, qui a donné une nouvelle impulsion au processus naissant des négociations ayant abouti au TCA.

Permettez-moi de souligner que l'Autriche restera fermement attachée à la mise en œuvre effective du TCA. Elle a donc proposé d'accueillir le Secrétariat permanent du TCA à Vienne, comme l'ont fait nos amis la Suisse et la Trinité-et-Tobago.

Selon nous, Vienne, en tant que centre international pour les mesures de confiance et de sécurité, la maîtrise des armements et la non-prolifération, offre l'environnement approprié et l'expertise nécessaire pour contribuer à la mise en œuvre effective et à l'universalisation du TCA. Vienne accueille de nombreuses organisations internationales, dont certaines, comme l'AIEA, l'ONUDC et, bien entendu, l'OSCE, sont liées à la maîtrise des armements et à la non-prolifération. Nous accueillons également de nombreuses réunions ayant trait à ces questions, notamment les négociations à 5+2 ou les pourparlers à 3+3 avec l'Iran, ainsi que d'autres enceintes et groupes d'experts des questions de contrôle des transferts, comme l'Arrangement de Wassenaar.

Nous avons déjà diffusé des informations concernant les aspects financiers et juridiques de notre offre (mise à disposition de bureaux libres de loyer durant cinq ans et généreux privilèges et immunités). Nous comptons sur votre soutien et vous serions reconnaissant de porter cette information à la connaissance de votre capitale.

Je vous demanderais, Monsieur le Président, de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci de votre attention.



767^e séance plénière
Journal n° 773 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA POLOGNE

La Pologne remercie l'Ambassadeur Jacek Bylica pour son exposé très détaillé sur l'action de l'UE pour faire en sorte que le Traité sur le commerce des armes soit d'abord négocié avec succès puis signé par le nombre de pays requis pour permettre enfin sa prompte entrée en vigueur.

Permettez-moi d'exprimer notre satisfaction devant le fait que le TCA n'a pas subi le sort du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et qu'il est prêt à entrer en vigueur le 24 décembre. Le seuil de ratification a déjà été dépassé et 53 pays ont déposé leurs instruments de ratification à New York. C'est là un message des plus positifs, à la fois pour le processus de maîtrise des armements conventionnels et pour la non-prolifération des armes classiques.

Notre processus législatif national est entré dans sa phase finale. Signé par la Pologne à New York le 1^{er} juillet 2013, le Traité a déjà été approuvé par les deux chambres de notre parlement (Sejm et Sénat). Je suis heureux de vous informer que le Président polonais, Bronisław Komorowski, a signé les instruments de ratification du Traité le 21 octobre ; nous serons donc en mesure de les déposer ponctuellement à New York.

Nous évaluons favorablement les travaux préparatoires préalables à l'entrée en vigueur du Traité. Le premier cycle des consultations informelles, qui s'est déroulé à Mexico, a été très productif. Un consensus préliminaire a été recueilli sur des questions essentielles : droit des États Parties de participer aux conférences d'examen, règles des séances devant être convoquées, prise de décisions et, dernier point mais non le moindre, mise en place du Secrétariat provisoire.

Nous pensons que la réunion de novembre à Berlin permettra de dégager un consensus sur les règles financières, la création d'un fonds de contributions volontaires, l'emplacement du Secrétariat permanent et la poursuite du processus préparatoire.

La première Conférence des États Parties au TCA devrait être inclusive. Nous sommes favorables à ce que les pays qui ont signé le TCA mais qui ne l'ont pas ratifié, les organisations internationales, y compris régionales, ainsi que des ONG et des groupes de réflexion, y soient invités. Nous ne sommes cependant pas favorables à ce que soient invités les pays qui ont voté contre l'adoption du TCA. Ces derniers devraient – selon nous – être

informés régulièrement du processus de mise en œuvre du TCA par les canaux officiels de l'ONU.

En ce qui concerne la structure et les tâches futures du secrétariat du TCA, nous devrions viser l'efficacité maximale avec un budget raisonnable. Nous sommes fermement convaincus que le futur personnel du Secrétariat devrait être recruté par le biais d'un processus transparent prenant en considération les compétences des candidats. Les critères géographiques – monnaie courante à l'ONU – sont dépassés à cet égard.

Un traité aussi important que le TCA n'a plus été adopté dans le cadre du processus de maîtrise des armes classiques depuis l'adoption du Traité FCE et du Document de Vienne au début des années 1990. À l'époque, cependant, nous avons finalisé la division pacifique issue de la guerre froide. Aujourd'hui, la situation en matière de sécurité tant régionale que mondiale est différente et beaucoup plus complexe. Nous devrions donc tout mettre en œuvre pour éviter de gêner imprudemment cette réalisation de la communauté internationale.